



Séance du Conseil Municipal du mardi 23 février 2021

Absent excusé :

Absente excusée :

0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 19 janvier 2021

1- DELIBERATIONS

1.1 – Demande de subvention DETR/DSIL : nouvelle délibération adoptant le plan de financement détaillé

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 19 janvier 2021 adoptant l'opération d'acquisition et de réhabilitation de l'ancien local commercial situé 4 place du Puits Bouché.

A la demande de la Sous-Préfecture, le dossier de demande de subvention pour ce projet doit comprendre une délibération du Conseil Municipal approuvant le plan de financement détaillé de l'opération.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- adopte l'opération d'acquisition et réhabilitation de l'ancien local commercial situé 4 place du Puits Bouché pour un montant de 60 000 € HT

- sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat

- valide le plan de financement détaillé de l'opération joint en annexe.

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.2 – Convention SyDEV pour audit énergétique de l'Espace Ben-Hur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du programme PILE (Priorisation des Investissements Liés à l'Energie) du Pays de La Châtaigneraie, une liste des bâtiments les plus consommateurs d'énergie a été établie.

Parmi ces bâtiments, figure l'Espace Ben-Hur.

Afin de réaliser un audit énergétique, le SyDEV nous propose une convention relative aux modalités techniques et financières de cette action.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de faire réaliser un audit énergétique à l'Espace Ben-Hur par le SyDEV

- donne son accord à la participation financière de la commune évaluée à 387 € HT (coût global prévisionnel de 1 935 € HT)

- autorise le Maire à signer la convention

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.3 – Présentation et vote des Comptes Administratifs 2020 pour les Budgets Commune/Assainissement/Eco-Quartier

Présentation détaillée des réalisations budgétaires 2020 par Isabelle. A cet effet, elle a préparé le compte administratif pour les 3 collectivités, à savoir : Commune / Assainissement/ Eco-Quartier. Chaque conseiller est destinataire des documents présentés.

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.4 - Redevance d'Occupation du Domaine Public : communications électroniques

Aujourd'hui nous touchons une Redevance d'Occupation du Domaine Public concernant les ouvrages de France Télécom installés sur le domaine public routier communal.

Pour information, la RODP 2019 touchée en 2020 s'élève à 1 900 €

Au vu de notre projet d'effacement de réseaux rue de l'Andourie, rue Pierre Rousseau et route de la Digrelière, le SyDEV nous propose de reverser la RODP France Télécom à leur profit pour nous faire bénéficier d'une réduction importante de notre participation financière sur les travaux d'effacement.

Pour cette opération, la collectivité va bénéficier d'un gain d'environ 20 000 € (soit environ 10 ans de RODP)

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.5 –Aliénations de terrains : BAILLY Thierry, GILBERT Guillaume, BOBINEAU Hervé et OUVRARD Damien

- BAILLY Thierry	réf.	Surface	P.U/m2	Coût
• Parcelle devant domicile	ZH 202	421 m2	3 €	1263 €
• Chemin d'exploitation n°15	ZE 13	1260 m2	0.15 €	189 €
- GILBERT Guillaume				
• Parcelle jouxtant son garage	ZE 221	31 m2	3 €	93 €
- BOBINEAU Hervé				
• Régularisation foncière	ZS 410	390 m2	0.30 €	117 €
- OUVRARD Damien				
• Chemins d'exploitation	ZW 029	1 760 m2	0.15 €	264 €
	ZY018	300 m2	0.15 €	45 €
	ZY021	3 000 m2	0.15 €	450 €

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.6 –Acquisition de bien immobilier situé au 4 place du Puits Bouché

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg et pour le maintien des commerces de proximité, la Commune a profité de la mise en vente du local commercial appartenant à M. LEDUC pour proposer une offre.

M. LEDUC est d'accord pour vendre à la Commune d'ANTIGNY :

- un bien immobilier situé 4 place du Puits Bouché, et cadastré C 1364 d'une surface de 52 m2.
- un terrain, situé dans le bourg, cadastré section C 1369, d'une surface de 578 m2

Le prix global du bien est proposé à 18 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **décide** l'acquisition auprès de M. LEDUC Ludovic des parcelles désignées ci-dessus pour un montant global de 18 000 €

- **accepte** de prendre à sa charge les frais d'acte notarié pour environ 1 300 €

- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'acquisition du bien concerné.

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité